

**Compte rendu
de la réunion tenue
au site d'enfouissement de Sainte-Sophie**

le 18 avril 2013

Préparé par



5524 Saint-Patrick, suite 378
Montréal (Québec) H4E 1A8

TABLE DES MATIÈRES

1	ACCUEIL DES PARTICIPANTS.....	1
2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	1
3	APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 29 NOVEMBRE 2012	1
4	PROGRAMME DE SUIVI DES EAUX.....	2
5	ACTIONS DE SUIVI.....	6
5.1	Planification d'une visite au centre de tri de matériaux de construction.....	6
5.2	Recrutement d'un nouveau représentant municipal	6
5.3	Négociations en vue d'acquérir RCI Environnement	7
6	RAPPORT D'ACTIVITÉS.....	9
6.1	Registre des plaintes	9
6.2	Contrôle des goélands	9
6.3	Demande de certificat d'autorisation	9
7	SUIVI DES TRAVAUX.....	11
8	DIVERS	11
8.1	Départ d'un membre du Comité.....	11
8.2	Partage d'information.....	11
8.3	Valorisation du biogaz au site de Saint-Nicéphore	12
8.4	Mise à jour des critères liés au fonds de valorisation agricole	13
9	PROCHAINE RÉUNION	14

Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Carte et tableaux relatifs aux résultats du programme de suivi des eaux
- Annexe 4 Photographies des travaux au site

Les annexes sont présentées dans un document joint.

1 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

M. Cédric Bourgeois, président de Transfert Environnement et Société, se présente et indique que puisque Mme Beaubien et M. Craft n'étaient pas disponibles, il assurera l'animation du Comité. Il cède ensuite la parole à M. Hugues Vincelette, coordonnateur des relations communautaires, qui souhaite la bienvenue aux participants au nom de Waste Management (WM) et les remercie de s'être déplacés pour cette réunion du Comité de vigilance.

La liste des présences se trouve à l'Annexe 1.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté pour son adoption.

Il est demandé d'ajouter différents points à la section Divers :

- M. Proulx demande à revenir sur la valorisation du biogaz au site d'enfouissement de WM à Saint-Nicéphore.
- M. Berthiaume, président du Comité, demande à faire un point d'information.
- Mme Villeneuve, représentante du CLD de la Rivière-du-Nord, demande à faire un point sur le fonds de valorisation agricole.
- M. Vincelette souhaiterait annoncer une démission.

L'ordre du jour est ainsi accepté par les participants et figure à l'Annexe 2.

3 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 29 NOVEMBRE 2012

Il est souligné que la liste des présences en annexe contient à deux endroits le nom de M. Pierre Godin, ce qui constitue une erreur.

Le compte rendu de la réunion du 29 novembre 2012 est adopté à l'unanimité.

ACTION DE SUIVI :

- Rectifier le tableau des présences des Annexes au compte rendu du 29 novembre 2012.

4 PROGRAMME DE SUIVI DES EAUX

M. Vincelette introduit la présentation de M. Ghislain Lacombe, directeur de l'ingénierie et de l'environnement à WM, en expliquant qu'il s'agit d'un point de suivi régulier et que ces résultats annuels ont été présentés au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEFP).

M. Ghislain Lacombe, explique qu'il va présenter les résultats du suivi environnemental des eaux de surface, des eaux souterraines superficielles, des eaux souterraines de la nappe profonde, et des eaux de lixiviat. Il indique que ces quatre différentes catégories d'eau sont échantillonnées trois fois par année, soit au printemps, à l'été et à l'automne.

M. Lacombe présente ensuite différentes cartes et tableaux qui sont compilés en Annexe 3.

La première carte présentée permet de localiser les stations de pompage des lixiviats, qui récupèrent le lixiviat au fond des cellules. La carte localise également les points d'échantillonnage des eaux de surface, qui s'effectuent à l'entrée du site et à sa sortie, afin de contrôler spécifiquement la qualité de l'eau qui sort par rapport à l'eau qui entre.

Sur la seconde carte présentée, M. Lacombe présente le réseau de puits qui permet de surveiller la qualité de l'eau souterraine. Les puits marqués d'un rond de couleur sont des puits où un échantillonnage et un relevé du niveau d'eau sont effectués. Les puits non marqués par un rond de couleur sont des puits où seul le relevé du niveau d'eau est effectué.

Par la suite, M. Lacombe présente quelques cartes piézométriques, c'est-à-dire les cartes qui présentent les niveaux d'eau :

- **Carte piézométrique des eaux souterraines superficielles du mois de mai 2012 :** M. Lacombe explique que le niveau d'eau est relevé dans tous les puits d'observation et que les résultats sont compilés afin d'en déduire le niveau d'eau de la nappe souterraine et le sens d'écoulement de l'eau. Il précise que les chiffres présentés sur la carte représentent l'élévation du niveau d'eau par rapport au niveau de la mer. M. Lacombe indique que les niveaux d'eau sont relativement hauts pour le mois de mai, car il s'agit d'une période de recharge.
- **Carte piézométrique des eaux souterraines superficielles du mois d'août 2012 :** En été, M. Lacombe précise que les niveaux d'eau sont naturellement plus bas, avant de remonter lors de la période de recharge en automne. Il explique également qu'en août, les eaux s'écoulaient vers un point spécifique du site, puisque WM y effectuait un pompage.
- **Carte piézométrique des eaux souterraines de la nappe profonde du mois de mai 2012 :** À partir de la carte, M. Lacombe explique que WM maintient depuis plusieurs années une barrière hydraulique afin d'empêcher que les eaux potentiellement contaminées ne

migrent vers l'extérieur du site. Ainsi, WM effectue un pompage de la nappe pour inverser le sens d'écoulement des eaux souterraines.

- **Carte piézométrique des eaux souterraines de la nappe profonde du mois d'août 2012 :**
M. Lacombe indique que la carte est similaire à celle du mois de mai, la barrière hydraulique faisant toujours son travail.

M. Lacombe présente ensuite les cartes des résultats de la qualité de l'eau souterraine. M. Lacombe explique que chaque tableau sur la carte, associé à un puits spécifique, présente uniquement les résultats des paramètres qui présentent un historique de dépassement. Ainsi, certains puits présentent un dépassement ponctuel de chlorure, ce qui s'explique généralement par les activités de salage des routes. Certains puits présentent des dépassements concernant l'azote ammoniacal, mais la présence du vieux site d'enfouissement explique ces taux élevés et le ministère est informé de la situation et de son historique. Cette présence d'azote ammoniacal est stable au fil des ans, et c'est ce qui importe.

M. Lacombe présente enfin la carte du suivi des eaux de surface, et le fichier Excel qui regroupe les tableaux des résultats des analyses chimiques.

M. Lacombe conclut sa présentation en expliquant que, de façon générale, la situation est stable, et qu'il n'y a pas de détérioration de la qualité de l'eau. Il précise qu'il rencontrera le comité technique de Sainte-Anne-des-Plaines sous peu pour leur présenter ces mêmes résultats.

Les questions et commentaires suivants sont soulevés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quand vous creusez vos puits d'observation de la qualité souterraine, creusez-vous jusqu'au roc?</i>	M. Lacombe confirme que les puits sont creusés pour aller s'appuyer sur le roc, comme n'importe quel puits artésien.
<i>En discutant avec un technicien en puits artésiens, ce dernier m'a indiqué qu'en réalité l'eau circule entre deux rocs : je me demande donc jusqu'où vous creusez vos puits exactement.</i>	M. Lacombe précise qu'il ne s'agit pas de la même géologie de terrain. Le puits artésien de l'intervenant va effectivement chercher l'eau entre deux rocs, mais WM va chercher un roc plus profond, poreux et friable, où l'eau circule davantage.
<i>Que deviennent les eaux souterraines pompées par la barrière hydraulique?</i>	M. Lacombe indique que l'eau pompée n'a pas besoin d'être traitée et est remise dans le fossé. Il s'agit d'une eau qui est conforme aux normes de rejet.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Pourtant elle pourrait l'être.</i>	M. Lacombe indique qu'il s'agit d'une possibilité. Il indique qu'en conséquence, WM vérifie aux trois mois la qualité de cette eau pompée pour s'assurer que tout est conforme.
<i>Est-il pensable que vous arrêtiez cette barrière hydraulique après la fermeture du site?</i>	M. Lacombe explique qu'au vu de la situation actuelle, cela n'est pas pensable. Il rappelle néanmoins que la situation est stable depuis 2005. Il indique également que du biogaz a été détecté dans le roc. La barrière hydraulique, en diminuant le niveau d'eau, libère les pores du roc et permet donc de capter ce biogaz.
<i>Dans 8 ou 10 ans, maintiendrez-vous encore cette barrière?</i>	M. Lacombe estime que oui, il est important que cette barrière hydraulique soit maintenue.
<i>Mon voisin et moi avons creusé chacun un puits. Le mien est correct, tandis que le sien, plus creux, donne une eau moins bonne, qui est soufrée.</i>	M. Lacombe explique qu'il s'agit d'un phénomène courant, et qui dépend du roc, dans lequel les puits sont creusés.
<i>Les résultats que vous nous avez montrés seront-ils présentés au ministère de l'Environnement?</i>	M. Lacombe indique que cela a déjà été fait.
<i>WM répond donc aux normes?</i>	M. Lacombe confirme que WM est conforme aux normes.
<i>La situation est-elle meilleure que les normes existantes, ou simplement conforme?</i>	M. Lacombe explique que cela dépend, il existe énormément de paramètres. Il précise que certains dépassements constatés s'expliquent par un historique de la situation, pour lequel les autorités sont au courant.
<i>Si je comprends bien, même si vous n'êtes pas responsable des conséquences du vieux site, vous respectez les normes.</i>	M. Lacombe confirme.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>À quand remonte votre dernière non-conformité aux normes?</i>	M. Lacombe explique ne pas se souvenir précisément de cela. Il explique que lorsque WM échantillonne un puits et constate un paramètre plus élevé que la limite, il regarde dans un premier temps l'historique des résultats associés à ce puits pour tenter de comprendre l'anomalie. Si l'historique n'indique rien d'anormal, WM refait l'échantillonnage pour valider les résultats obtenus. Il s'agit très souvent d'une erreur d'analyse en laboratoire. WM envoie alors les deux échantillons au Ministère pour démontrer qu'il s'agissait d'une erreur.
<i>Disposez-vous de votre propre laboratoire d'analyse?</i>	M. Lacombe explique que non, il s'agit d'un laboratoire indépendant et accrédité par le gouvernement, du nom de Maxxam Analytique.
<i>Quelle a été la réaction du Ministère lorsque vous leur avez présenté les résultats?</i>	M. Lacombe précise qu'il n'y a pas eu de présentation en personne au Ministère, mais que WM a envoyé les résultats, en offrant de faire une présentation. Cependant, le Ministère n'a pas demandé à en recevoir une. WM n'a en réalité pas reçu de réponse, ce qui n'est pas anormal dans ce type d'échanges.
<i>Je note que vos cartes sont intitulées "Version préliminaire", est-ce bien les mêmes que vous avez envoyées au Ministère?</i>	M. Lacombe explique qu'effectivement, il est écrit "Version préliminaire", mais que cette version est identique à celle qui a été envoyée au Ministère.
<i>Est-ce que les paramètres que vous vérifiez pour la qualité de l'eau englobent tout ce qu'on peut retrouver dans l'eau?</i>	M. Lacombe indique qu'à son avis, ces paramètres englobent ce qu'il est important de vérifier dans l'eau.

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Il y a mille ans, est-ce qu'il y aurait eu tous ces paramètres dans l'eau? N'aurait-elle pas été plus pure?</i></p>	<p>M. Lacombe pense que l'eau aurait eu une composition similaire. Il ajoute que même l'azote ammoniacal, considéré d'abord comme produit par les activités humaines, est maintenant reconnu comme provenant de source naturelle. Il serait en effet libéré par la matière organique enfermée sous les dépôts suivant le retrait des glaces.</p>

5 ACTIONS DE SUIVI

5.1 Planification d'une visite au centre de tri de matériaux de construction

M. Hugues Vincelette rappelle que lors de la dernière rencontre, les membres du Comité s'étaient montrés intéressés à savoir comment fonctionnait un centre de tri de matériaux de construction. Puisque ce genre de visite n'est pas dans le mandat du Comité de vigilance, il laisse donc à la discrétion des membres du Comité l'organisation d'une telle visite. Il indique avoir recensé deux centres de tri situés à Laval. M. Vincelette ajoute que WM pourra néanmoins faciliter l'organisation de cette visite en contactant lui-même les centres de tri identifiés.

ACTION DE SUIVI :

- À la demande du Comité, contacter un des exploitants de centre de tri listés.

5.2 Recrutement d'un nouveau représentant municipal

M. Vincelette rappelle qu'il a contacté à plusieurs reprises la municipalité de Saint-Hippolyte depuis que M. Roy, représentant de la Ville, a quitté le Comité, mais sans succès. M. Vincelette demande au Comité s'il désire que WM se tourne vers une autre municipalité ou si la composition du Comité peut rester de même.

Les questions suivantes sont soulevées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que le fait que Saint-Hippolyte ne répond pas à vos communications serait dû à un manque de motivation? Saint-Hippolyte est plutôt éloigné du lieu d'enfouissement...</i>	M. Vincelette explique que Saint-Hippolyte avait un représentant au sein du Comité du fait de la problématique des goélands. Cependant, comme cette problématique est désormais atténuée, leur intérêt semble moindre. Il indique que M. Georges Raymond, qui siège sur le Comité à titre de représentant des riverains du lac L'Achigan, représente aussi les intérêts des personnes préoccupées par cette problématique.
<i>M. Bourgeois propose de laisser vacant ce poste au sein du Comité pour permettre d'accueillir une nouvelle ressource quand celle-ci sera disponible.</i>	Le Comité approuve cette proposition.

5.3 Négociations en vue d'acquérir RCI Environnement

M. Vincelette rappelle avoir envoyé un courriel aux membres au mois de février pour les informer que WM avait entrepris des démarches en vue d'acquérir la compagnie RCI Environnement (RCI). Il indique que le Bureau de la concurrence a donné son feu vert pour accomplir cette transaction, mais qu'il reste des négociations à compléter avant que celle-ci soit effective.

Les questions suivantes sont soulevées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>RCI exploite-t-elle le lieu d'enfouissement situé à Lachenaie?</i>	M. Vincelette répond qu'il s'agit plutôt du site de Lachute.
<i>Le Bureau vous a-t-il demandé de vous départir de certaines activités de RCI?</i>	M. Vincelette confirme que le Bureau de la concurrence, comme indiqué dans son communiqué de presse, a demandé à WM de se départir de son droit d'éliminer 1,875 million de tonnes de déchets. Cela signifie que cette tranche d'enfouissement devra être remise à un concurrent.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Qui est propriétaire du terrain?</i>	M. Vincelette répond que le fond de terre appartient à la Régie Intercommunale Argenteuil Deux-Montagnes.
<i>WM était en conflit, en Cour, pour ces opérations effectuées par RCI. On peut donc dire que le fait que RCI ait été débouté en Cour vous a donné cette opportunité.</i>	M. Vincelette nuance ces propos, mais explique qu'effectivement, le dénouement judiciaire du conflit permet la transaction actuelle.
<i>Cette transaction est donc considérée comme compétitive?</i>	M. Vincelette précise que le fait que WM dispose du droit intégral d'élimination n'est pas considéré comme compétitif, d'où la limitation imposée par le Bureau de la concurrence. Pour le reste, la transaction est acceptable.
<i>Quelle portion de la capacité d'enfouissement vous reste-t-il alors?</i>	M. Mercier estime que WM disposerait d'environ 90 % de la capacité d'enfouissement du site.
<i>Il me semble que RCI apporte des déchets au site de Sainte-Sophie car j'ai vu des camions à eux sur les routes.</i>	M. Vincelette explique que RCI fait la collecte des matières résiduelles à Saint-Jérôme, pour les transporter au site de Sainte-Sophie. RCI est un client de WM. Si cette transaction est complétée, il n'y aura pas de changement des activités au site, seule la couleur des camions va changer.
<i>Y a-t-il un calendrier associé à cette transaction?</i>	M. Vincelette explique que non, puisqu'il s'agit de négociations entre deux parties.

ACTION DE SUIVI :

- Faire le suivi des négociations pour acquérir RCI Environnement.

6 RAPPORT D'ACTIVITÉS

6.1 Registre des plaintes

M. Simon Mercier indique que WM n'a pas reçu de nouvelles plaintes depuis la dernière rencontre du Comité.

6.2 Contrôle des goélands

M. Mercier indique que le travail avec les fauconniers continue. Cet hiver, leurs heures de présence ont été réduites puis arrêtées puisqu'il n'y avait pas de besoin d'effarouchement. Au printemps, lors du début de la migration, l'effarouchement a repris tôt, avec deux fauconniers et non un, pour contrer le retour des goélands et freiner leur installation. L'effarouchement semble avoir été efficace et depuis quelques jours, les heures d'effarouchement ont été réduites.

6.3 Demande de certificat d'autorisation

M. Lacombe souligne qu'une demande a été faite au Ministère pour être autorisé à effectuer du recouvrement journalier des déchets avec d'autres matières résiduelles : des scories (mâchefers). Ces matières résiduelles proviennent d'un entrepreneur travaillant à Montréal qui souhaitait les enfouir à Sainte-Sophie. WM a remarqué que ces matières résiduelles rencontraient les critères pour être utilisées comme matériau de recouvrement journalier et a donc déposé une demande en conséquence.

Les questions suivantes sont ensuite soulevées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Ces matières résiduelles sont-elles des déchets brûlés?</i>	M. Lacombe confirme qu'il s'agit de déchets provenant d'anciennes cours industrielles de Montréal.
<i>Si je comprends bien, ces matériaux pourraient vous servir comme recouvrement, mais seulement pour une période limitée?</i>	M. Lacombe confirme que ces déchets seraient utilisés plutôt qu'enfouis, et serviraient au recouvrement, à la place du sable. WM doit cependant démontrer que ces matières sont conformes aux exigences.
<i>Quel tonnage cela représente-t-il?</i>	M. Mercier estime le tonnage à 80 000 tonnes.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Il s'agit donc d'un matériau qui vous est donné ou presque.</i>	M. Lacombe explique qu'en réalité, l'entrepreneur doit payer pour enfouir ses matières. En principe, il s'agit d'un déchet, mais comme il possède des propriétés particulières, il pourrait être utilisé comme recouvrement. À ce moment, l'entrepreneur bénéficie d'un prix d'enfouissement moindre.
<i>Ce 80 000 tonnes est-il assujetti à la redevance?</i>	M. Lacombe indique que non, s'il est considéré comme matériau de recouvrement, il ne sera pas assujetti à la redevance.
<i>Il s'agit donc d'une belle opportunité pour WM.</i>	M. Mercier explique qu'en effet, cela permettra à WM de réduire ces coûts d'opération, en évitant d'acheter et de transporter du sable.
<i>WM a-t-elle déjà utilisé ce type de recouvrement alternatif sur le site?</i>	M. Lacombe confirme que WM a déjà utilisé des scories comme recouvrement alternatif.
<i>Combien de temps de recouvrement ce 80 000 tonnes représente-t-il?</i>	M. Mercier explique que cela est difficile à estimer : la durée pourrait aller de quelques semaines à quelques mois, selon la façon dont est réalisé l'enfouissement.
<i>Est-ce que WM importe beaucoup de sable pour recouvrir les déchets?</i>	M. Lacombe explique que lorsque WM fait des travaux sur le site, elle conserve le sable et l'entrepouse. Ainsi, WM avait de bonnes réserves de sable cet automne qu'elle a épuisé durant l'hiver, mais qui se reconstituera ce printemps avec la reprise des travaux. Ainsi WM arrive à ne pas importer de sable.
<i>Combien de tonnes de matériel de recouvrement utilisez-vous par année?</i>	M. Mercier estime que WM utilise 200 000 tonnes de matériel de recouvrement par année, ce qui comprend le recouvrement journalier et intermédiaire.

ACTION DE SUIVI :

- Faire le suivi de la demande de certificat d'autorisation pour effectuer du recouvrement journalier alternatif.

7 SUIVI DES TRAVAUX

M. Lacombe indique que WM a débuté ses opérations dans la première cellule de la zone 5, qui a été autorisée en 2009. Ainsi, la zone 5b1 a été excavée et seule la zone 5b2 reste à être excavée. Début juin, les travaux d'imperméabilisation débuteront. Il explique que WM a également installé 16 puits de captage du biogaz dans la zone 4.

M. Lacombe présente des photos de ces travaux. Ces photos figurent à l'Annexe 4.

Les questions suivantes sont soulevées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quand la cellule 5 sera-t-elle entièrement enfouie?</i>	M. Lacombe rappelle que WM a obtenu une autorisation d'enfouissement pour 5 ans, délai qui a débuté à l'hiver dernier.
<i>Il ne vous resterait donc plus que 4 ans et demi d'exploitation?</i>	M. Lacombe explique qu'en théorie oui, mais que WM peut demander un nouveau certificat d'autorisation dans 4 ans et demi.

8 DIVERS

8.1 Départ d'un membre du Comité

M. Vincelette explique que Mme Boris a informé WM de sa démission en tant que membre du Comité de vigilance, à titre de représentante du voisinage. M. Vincelette précise que conformément à la coutume, une lettre de remerciement lui sera adressée. M. Berthiaume indique qu'il va s'informer auprès des riverains pour savoir si quelqu'un serait intéressé pour la remplacer.

ACTION DE SUIVI :

- Faire le suivi du recrutement d'un nouveau représentant du voisinage.

8.2 Partage d'information

M. Berthiaume explique qu'il a été informé d'une initiative intéressante de gestion des matières résiduelles, en France. Certaines municipalités font désormais payer les citoyens pour leurs déchets ultimes, en fonction du poids qu'ils génèrent. La collecte des matières recyclables est cependant gratuite. L'initiative vise à encourager la récupération et réduire le gaspillage. Les

résultats sont encourageants. Le tout fonctionne par un système de puce électronique implantée dans la poubelle, qui permet la pesée lors de la collecte.

M. Bourgeois indique qu'il existe des projets pilotes similaires dans l'ouest de Montréal, plusieurs municipalités s'intéressant à ce système.

8.3 Valorisation du biogaz au site de Saint-Nicéphore

M. Proulx explique avoir vu un reportage à l'émission La semaine verte sur le projet de serres implanté sur le site d'enfouissement de Saint-Nicéphore, qui appartient également à WM. Il explique avoir été impressionné par le fait que la chaleur utilisée par les serres n'est pas directement produite à partir du biogaz, mais récupérée du processus de génération d'électricité. Il s'agit donc d'un deuxième niveau d'utilisation du biogaz, et cette technologie l'intrigue. Celle-ci semble plus poussée que ce qui existe au site de Sainte-Sophie. Il demande s'il est possible d'organiser une visite à ces serres pour mieux comprendre le projet.

Mme Blanchette indique qu'un publiereportage a également été fait sur ce projet, dans le Journal de Montréal.

M. Vincelette explique que ce projet a débuté en 2009, lorsque Hydro-Québec a lancé un appel d'offres pour des projets de génération d'électricité par la biomasse. WM a répondu à cet appel d'offres pour valoriser la biomasse du site. L'appel d'offres exigeait que le projet proposé bénéficie à un tiers, et pas uniquement à Hydro-Québec. WM a alors identifié un partenaire pour ce projet, soit les Serres Demers.

M. Simon Mercier explique que le biogaz est utilisé pour faire fonctionner des moteurs qui produisent de l'électricité, revendue à Hydro-Québec. L'eau qui refroidit les moteurs est envoyée vers les serres. L'eau ainsi réchauffée circule alors à travers les serres, en procurant la chaleur nécessaire.

Les questions suivantes sont soulevées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Ces moteurs sont-ils des moteurs à combustion?</i>	M. Mercier confirme que ce sont des moteurs à combustion.
<i>Ces moteurs sont donc une source de pollution.</i>	M. Lacombe explique qu'en temps normal, les biogaz seraient détruits par les torchères. Or les moteurs font la même combustion que les torchères, donc il n'y a pas d'émissions supplémentaires.
<i>Pourrait-on organiser une visite de ces serres?</i>	M. Vincelette confirme que c'est possible. Il suffira d'organiser un covoiturage jusqu'à Saint-Nicéphore pour effectuer une visite.

ACTION DE SUIVI :

- Sonder l'intérêt des membres du Comité à participer à la visite de Saint-Nicéphore et organiser la visite.

8.4 Mise à jour des critères liés au fonds de valorisation agricole

Mme Villeneuve, représentante du CLD de la Rivière-du-Nord, explique avoir reçu une lettre de M. Desjardins, président de l'UPA Basse Laurentides. Cette lettre regrette le manque de résultats du Fonds de valorisation agricole et dresse une liste de recommandations. Mme Villeneuve indique que le CLD a mis en place un comité pour passer en revue ces recommandations et annonce la mise à jour des critères qui en a découlé, à savoir :

- le périmètre d'admissibilité au Fonds a été agrandi à toutes les entreprises agricoles de Sainte-Sophie.
- le taux d'intérêt de 3 % a été baissé à 2 %.
- le remboursement sur 7 ans a été augmenté à 8 ans.

Mme Villeneuve indique que le CLD va lancer une nouvelle campagne promotionnelle sur le Fonds (lettres aux agriculteurs, publicités dans les journaux). Le CLD va également contacter l'UPA pour échanger ensemble sur les moyens de redynamiser le fonds.

Les questions suivantes sont soulevées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Combien d'entreprises bénéficient actuellement du Fonds de valorisation agricole?</i>	Mme Villeneuve indique que selon la liste du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), 57 entreprises bénéficient du fonds. Cependant, elle explique que le MAPAQ ne considère que les entreprises agricoles enregistrées, il est donc possible que le nombre de bénéficiaires soit plus élevé. Elle précise également que les bénéficiaires sont de Sainte-Sophie, Sainte-Anne-des-Plaines et Mirabel, et que le Fonds dispose actuellement de 267 000 \$.

ACTION DE SUIVI :

- Faire le suivi de la rencontre avec l'UPA pour redynamiser le Fonds de valorisation agricole (Mme Villeneuve).

9 PROCHAINE RÉUNION

M. Vincelette remercie encore une fois les membres du Comité pour leur participation à la rencontre. Il est convenu que la prochaine rencontre du Comité de vigilance ait lieu le jeudi 6 juin 2013, à compter de 19 h.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 20 h 40.

Élodie Rolland

Rapporteuse de la réunion